

Interprétariat en pharmacie



Afin de faciliter la prise en charge des personnes allophones, l'**URPS Pharmaciens Pays de la Loire** avec le soutien de l'ARS Pays de la Loire, vous propose un accès à l'interprétariat téléphonique. Ce partenariat est noué avec l'association ISM Interprétariat.

Quels sont les objectifs de l'interprétariat ?



Améliorer l'accès et la qualité des soins aux personnes précaires



Lutter contre les discriminations et inégalités en santé



Faciliter la prise en charge des patients

Quels sont les avantages de l'interprétariat ?



Service accessible
24/24, 7/7



Simple et rapide
(mise en relation < 1 minute)



100% gratuit pour le patient et le professionnel

Comment accéder au service ?

Étape 1 : Anticipez votre besoin, les codes sont générés par l'URPS en amont.

- Inscrivez-vous via le lien : [Je m'inscris](#)
- Nous vous enverrons **votre code utilisateur** (nécessaire pour l'authentification auprès d'ISM) et un mémo pour vos prochaines utilisations

Étape 2 : Quand vous avez besoin du service

- **Contactez ISM au 01 53 26 52 62**, donnez le **code utilisateur** puis précisez votre fonction : Titulaire, Adjoint, Préparateur ou Remplaçant
- **La mise en relation s'effectue** avec un interprète.